

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 septembre 2017

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, FAGNI, LAPALUD, JANICHON, MICHAUD Mmes ROGNARD, DECHAIX, CHAMBAUD, DECHAVANNE, GUDET

Excusés : Mrs ALBERTI, MILLET, MANGUELIN, PESTELLE, BLANC

Secrétaire de séance : Colette DECHAIX

Pouvoir : Monsieur ALBERTI a donné son pouvoir à Colette DECHAIX

Monsieur Grandjean adresse ses félicitations au fils de Pascal Manguelin de nouveau champion de France de labour.

Présentation de David Gallet qui remplace Matthew Nandry en tant qu'employé communal ;

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte Rendu du conseil municipal du 4 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

2- D.I.A.

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti cadastré B 732 d'une superficie de 937 m², pour un montant de 94.000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré B 733 d'une superficie de 921 m², pour un montant de 98.000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré B 734 d'une superficie de 700 m², pour un montant de 91.000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré B 735 d'une superficie de 700 m², pour un montant de 91.000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré B 736 d'une superficie de 903 m², pour un montant de 98.000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré B 737 d'une superficie de 900 m², pour un montant de 94.000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré A550 d'une superficie de 210 m², pour un montant de 57.000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré A618 et A620 d'une superficie de 467 m², pour un montant de 150.000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré A 468 d'une superficie de 65 m², pour un montant de 78.000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré A 1153 d'une superficie de 1043 m², pour un montant de 195.000,00 euros.

INFORMATION

- Mise en vente des murs commerciaux de la Boulangerie par Mr et Mme GUYENNET pour un montant de 230 000,00 euros. La Commune ne se déclare pas intéressée.

3- PLU

Monsieur le Maire donne la parole à Dominique D'ALMEIDA. Elle informe le conseil municipal que la période de consultation des services est terminée. L'enquête publique va pouvoir démarrer, elle sera commune à la révision du PLU et à la révision du zonage d'assainissement.

Monsieur MAILLE Gérard a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif. L'enquête publique va se dérouler sur 32 jours du lundi 25 septembre à 8h30 au jeudi 26 octobre 2017 à 11h30. Les jours de permanence du commissaire enquêteur sont les suivants : lundi 25/09, samedi 7 octobre, lundi 16 octobre et jeudi 26 octobre de 9h à 11h30.

Le public peut présenter ses observations par voie électronique (mairie.marlieux@wanadoo.fr), par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie (1 Place de la Mairie-01240 Marlieux) ou sur le registre d'enquête en Mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat (8h30-11h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis).

Toutes ses informations sont disponibles sur le site de la mairie et ont été publiées par voie de presse (le progrès et la Voix de l'Ain) et voie d'affichage sur la commune.

Pendant la période d'enquête publique, la commission PLU va travailler avec l'urbaniste, Mme Dally-Martin, sur les réponses à donner aux avis formulés par les personnes publiques associées. La prochaine réunion est fixée au 19/09.

4) POINT SUR LES TRAVAUX

-AVENANT Maitrise Œuvre RENOVATION STATION EPURATION

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet Artelia a été missionné pour la maîtrise œuvre concernant les travaux de rénovation de la station d'Épuration.

Une discussion avec Véolia /OTV avait été entreprise en vue du remboursement en nature avec la reconstruction de la station d'épuration. Les réglementations administratives de la gestion de l'eau devenant de plus en plus complexes la commune a décidé de demander le versement de la somme de 598 000,00 euros TTC dus par la société OTV à la suite de la décision judiciaire.

Cette décision nécessite la réalisation d'un avenant avec le cabinet Artélia du fait du changement partiel de mission sans modification du coût .

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité valide la proposition d'avenant de l'entreprise ARTELIA concernant la maîtrise œuvre de la rénovation de la station épuration.

-TRAVAUX D'Assainissement RUE DE LA LAITERIE

Monsieur le Maire explique que les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la rue de la laiterie sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil départemental et de l'agence de l'eau .

Afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyés par le département, il convient de valider la totalité de l'opération évaluée à 91 502,00 Euros HT . A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les futurs travaux « rue de la laiterie » et donne pouvoir au maire pour solliciter l'aide du département.

5) POINT SUR LE PERSONNEL

En remplacement d'Aurélia SARKEES dont le contrat avenir est arrivé à son terme, Elise PARENT a été embauchée en contrat aidé d'un an à raison de 26h annualisé. Ce contrat bénéficie de 60% d'aide de la part de l'état.

En remplacement de Matthew NANDRY, dont le contrat est arrivé à échéance David GALLET a été embauché en contrat de 6 mois à temps complet dans un premier temps .

Au vu de l'incertitude sur l'évolution des rythmes scolaires, Joël FAGNI informe le conseil municipal qu'il a été décidé de ne pas maintenir les heures complémentaires effectuées par Carole MAISSON . En effet une fois intégrée définitivement dans le temps de travail, il est très difficile de revenir en arrière et la conjoncture concernant les rythmes scolaires n'est pas définie.

6) COMMISSION LOGEMENT ET BATIMENT

-Garage au lavoir

.Grosses fissures qui évoluent dangereusement, il faut prévoir des travaux de consolidation, travaux qui s'élèvent à 4000,00 euros. Nathalie fait remarquer que le lierre pousse sur le bâtiment pompier et provoque également des grosses fissures.

-RDC Gendarmerie

. La régie Gestion et Patrimoine a été sollicitée pour rechercher des entreprises du tertiaire susceptibles d'être intéressée par le RDC de la gendarmerie.

-Appartements

.L'appartement au-dessus de l'école maternelle est de nouveau libre. Quelques travaux sont à prévoir

.Appartement au-dessus de Pôle enfance a été reloué rapidement cet été.

. Avenir de Salle « Cuivre en Dombes » : une discussion est en cours.

7) RENTREE SCOLAIRE

Joel Fagni prend la parole et donne quelques informations sur la rentrée scolaire : cette dernière s'est bien passée avec l'arrivée de 3 nouveaux enseignants.

157 élèves : 57 en maternelle et 100 en primaire. Il rappelle que 157 élèves est la limite avant la fermeture de classe.

Delphine GUDET prend la parole en tant que directrice du pôle enfance rappelle que 110 repas sont servis par jour comme en 2016 et constate que beaucoup d'enfants sont présents de 7H30 à 18H30 du fait que les parents travaillent sur Lyon.

Les TAP fonctionnent également très bien avec 85 inscrits et l'arrivée de deux nouvelles activités :

-une activité couture avec la Marpa et un Educateur tennis.

Nathalie DECHAVANNE fait remarquer la richesse de toutes ces activités pour les enfants de l'école.

8) POMPIERS

Le SDIS vient de mettre à la disposition du CPI Saint Germain –Marlieux un véhicule récent , en bon état et adapté pour les secours à la personne en remplacement de notre véhicule actuel usagé.

9) SIEA

Monsieur le maire tient à informer les membres du conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Il propose au conseil :

-De décider d'instaurer ladite redevance pour occupation du domaine public par les chantiers de travaux

-De demander au SIEA d'en assurer le contrôle et la perception en vue de son reversement à la commune. Il précise que ce service est proposé par le SIEA à titre gracieux.

Le Conseil Municipal *adopte* à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et charge le SIEA d'assurer pour le compte de la Commune la perception des montants correspondants.

10) Rapports d'Activités

Le Conseil Municipal valide les rapports d'activités 2016 suivants :

-SDIS - 41 secours à la personne ont été effectués sur Marlieux

-SEMCODA

-Collecte des ordures ménagères organisée par la Communauté de Communes de la Dombes

Les rapports sont à la disposition des Conseillers Municipaux.

11) Comptes Rendus

Le maire informe qu'à l'avenir il transmettra le compte rendu des conseils communautaires pour information aux Conseillers municipaux.

12) Questions diverses

Cimetière

Monsieur le Maire donne la parole à Colette DECHAIX

Colette DECHAIX informe le Conseil qu'elle s'est rendue au cimetière avec Valérie Multon et Eliane Rognard cet été et fait part au Conseil de quelques points à améliorer .

Il est constaté que la partie ancienne du cimetière manque d'entretien. Il serait bon de prévoir avec les agents communaux d'un entretien plus régulier. Il serait bien également de paysager le jardin du souvenir avec une haie rappelant celle existante.

Pour les concessions arrivant à échéance, prévoir un affichage pour la Toussaint . Pour les concessions perpétuelles peu sont dans un état de dégradation entraînant un danger pour la sécurité publique. Néanmoins la procédure de reprise de concessions par la mairie étant longues (environ 3 ans) le conseil municipal peut délibérer afin de démarrer le processus

En ce qui concerne le columbarium, il faudra finaliser le règlement en y annexant le plan.

Colette DECHAIX s'interroge également sur l'entretien des tombes des personnes mortes pour la France. Il est noté une tombe qui présente d'importantes fissures. Il faudra contacter l'Association du Souvenir Français sur Marlieux , association qui prend en charge normalement l'entretien de ces tombes.

-Vente Chemin des MURES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la vente du Chemin Rural « Les Mures » n'est pas encore soldée.

Des formalités supplémentaires dans les relevés parcellaires ont dû être effectuées.

La délibération du 25 octobre 2016 doit être reconsidérée et une nouvelle délibération doit être prise en intégrant ces nouvelles formalités.

Monsieur le Maire rappelle également que ce chemin a cessé d'être affecté à l'usage du public depuis des dizaines d'années et n'est pas inscrit sur le Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.

Que la commune n'y effectue plus d'acte de surveillance et de voirie, que ce chemin n'est plus entretenu depuis plusieurs décennies et qu'il n'est plus régulièrement utilisé et a été depuis colonisé par la végétation et les arbres .

Enfin que cet ancien chemin de desserte étant bordé des deux côtes et sur toute la longueur cédée par la propriété du GFA LES MURES , aucune purge du droit de préemption des propriétaires n'a été effectuée.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne pouvoir au maire à signer l'acte au vente au profit du GFA Les Mures représenté par Monsieur Thivolle pour l'achat d'un chemin cadastré section B4 pour une contenance de 2422 M2 moyennant un prix total de 4368,00 euros HT.

-Convention SNCF

Le Maire informe le Conseil que la région a alloué une subvention de 159 000, 00 euros pour les travaux du parking de la gare, allouée au titre d'un contrat d'aménagement de la gare.

La Commune sollicite par ailleurs une autre subvention de la région au titre du contrat Dombes Saône. Le Conseil Municipal donne pouvoir au maire pour solliciter la région pour l'obtention d'une subvention dans ce nouveau dispositif concernant en autres les travaux suivants : Installation d'un WC public , Isolation de la toiture de la résidence « les platanes » , réfection d'une partie de la toiture de la salle des fêtes, l'éclairage du parking..

-Informations Diverses :

- Les fossés ont été curés par le Syndicat de la veyle, Route de Beaumont
- Une nouvelle association a été créée à Marlieux : FANGAN, proposant de la danse Africaine, les mercredi après-midi à la salle des fêtes.
- Le forum des associations a connu une faible participation
- La prochaine réunion pour le bulletin municipal est prévue le 19 septembre
- Le Maire tient à signaler l'aide importante de Mickaël GILBLAS pour le site de la commune, lequel site est très visité. Stéphane LAPALUD propose que la commune lui offre un encart dans le bulletin municipal.
- Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur une demande de location de la salle des fêtes par un privé n'habitant pas la commune pour organiser un spectacle payant. A l'unanimité le conseil municipal refuse cette location.
- Le restaurant Chasse et Pêche : SEMCODA est toujours à la recherche d'un preneur.
- L'assemblée générale de Marlieux jeux s'est déroulée avec seulement deux membres de l'association et une élue. C'est une association en grande difficulté financière mais qui poursuit son activité.

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 23 Heures.

Prochain Conseil municipal le jeudi 19 Octobre prochain à 20H30.